

La lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes

C'EST-À-DIRE



« Il est important que les riverains prennent toute leur place dans les débats. »

AURÉLIE DESSEIN
Directrice
de la FRAPNA Isère

La prévention des risques industriels doit être une préoccupation

pour chacun et notamment pour les riverains. Ces derniers sont directement concernés par ces risques. Ils interviennent pour défendre l'environnement en observant le fonctionnement des sites industriels, en alertant les associations suite à des nuisances. Mais leur rôle ne s'arrête pas là, ils sont également des relais d'opinion importants, des forces de propositions concrètes. Il est fondamental que les riverains prennent toute leur place au sein des instances de concertation et d'information telle que les CLIC*, les CLIS, et lors des enquêtes publiques. De multiples initiatives menées tant par les associations que les industriels, l'État, les collectivités territoriales existent pour fédérer les riverains et les soutenir dans leur implication autour de cette thématique. La FRAPNA en particulier fédère un réseau d'associations dans toute la Région afin de les assister au mieux dans les différentes actions qu'elles mènent: conseils techniques et juridiques, lien avec l'État ou les collectivités territoriales, séances de sensibilisation, de formation et d'échange, mise à disposition de documents. L'un des enjeux est de permettre aux citoyens de disposer des informations essentielles leur permettant de s'impliquer et de participer à une décision publique qui a une incidence sur la santé et l'environnement.

(*) Les CLIC et les CLIS sont rassemblés en Commission de Suivi de Site depuis la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

TOUTE LA LUMIÈRE SUR...

LES RIVERAINS

Je suis riverain, je participe !

Vivre avec les risques industriels ne veut pas dire les accepter de manière passive! De nombreux riverains contribuent à la prévention des risques majeurs à différents niveaux. Le font-ils assez compte-tenu des enjeux ?

Être riverain d'une entreprise Seveso seuil haut, c'est habiter, travailler, être scolarisé, vivre à proximité d'une usine à risques. Être riverain, c'est aussi être personnellement en droit d'avoir une information spécifique sur les risques industriels, avoir la possibi-

lité d'exprimer ses attentes et ses préoccupations lors des réunions d'information. C'est aussi être un relais d'opinion, une force de proposition, dans des instances de concertation. Nombre de riverains font partie d'associations et participent déjà à des actions de prévention.

Avec l'ambition qu'ils soient encore plus nombreux à prendre part à la politique de prévention des risques industriels, cet article dresse un panorama des modalités d'implication des riverains et donne des exemples d'actions réalisées.

> Suivre page 2



L'ÉCHO DES CLIC

...devient l'Écho des CSS: Commissions de Suivi de Site!

Lire suite page 3

APERÇUS

- 300 PERSONNES pour la naissance du SPPPY!
- CHANGEMENT DE PRÉSIDENT au SPIRAL Risques
- LA LOI « GRENNELLE 2 » et les risques

Lire suite page 4



MARTINE DAVID

Maire de Saint-Priest (69), vice-présidente déléguée au PLU¹ et au SCOT²

(1) Plan Local d'Urbanisme
(2) Schéma de Cohérence Territoriale

« L'implication des riverains peut se faire dans une démarche de démocratie locale. »

À Saint-Priest, les riverains sont-ils préoccupés par les risques industriels ? Par quoi en particulier ?

Oui, et leur préoccupations sont légitimes quel que soit leur statut : habitant, responsable d'une activité tertiaire, de production, propriétaire, etc. Il faut différencier dans ces préoccupations celles qui portent sur la sécurité des personnes de celles qui concernent la protection des biens, des activités, du patrimoine. La demande d'information porte sur les risques encourus et sur les mesures foncières qui seront retenues dans le cadre des PPRT.

Que pensez-vous de l'implication des riverains dans la prévention des risques ?

Elle doit être favorisée et se faire naturellement dans une démarche où la démocratie locale est pratiquée au quotidien. Elle répond à une évolution de nos mentalités et aux attentes de notre société dans laquelle se développe « la culture du risque ». Cette implication est prévue au travers du CLIC où les riverains sont représentés. Enfin, elle permet d'expliquer la démarche PPRT, les modalités de sa mise en œuvre, de rassurer et d'éviter que se propagent des informations erronées de nature à développer des situations anxieuses.

Quelles sont les initiatives de la ville de Saint-Priest pour favoriser la participation des riverains ?

L'information sur les risques industriels est donnée via les conseils de quartier et le magazine municipal Couleurs. Nous avons la possibilité de mettre en ligne sur le site de la ville les documents propres au PPRT une fois validés. L'accueil d'habitants en mairie permet de fournir des précisions et de consulter les documents communicables au public. Des réunions publiques ont été organisées avec les services de l'État et grâce à la mobilisation des services Économie et Démocratie Locale de la Ville.

Je suis riverain, je participe !

Suite de la page 1

Des préoccupations légitimes

Les risques d'accidents industriels sont la deuxième préoccupation des populations des bassins à risques de Rhône-Alpes après la pollution de l'air¹. Par ailleurs, l'étude « Les CLIC en Rhône-Alpes, Bilan et perspectives »² menée à partir d'entretiens de riverains et des comptes-rendus des réunions de CLIC³, confirme l'intérêt, pour les riverains, d'obtenir des informations sur les incidents et accidents mais aussi sur les changements qui interviennent dans l'organisation et le fonctionnement des installations industrielles, ainsi que sur l'avenir des quartiers riverains et des biens les plus exposés, dans le cadre de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Un droit à l'information

Depuis 1987, les riverains ont un droit à l'information sur les risques industriels qui les concernent. Dans ce cadre, les campagnes quinquennales d'information permettent d'obtenir des informations très détaillées et fournies. En 2008, 700 000 brochures ont été distribuées dans chaque foyer des 186 communes impactées de Rhône-Alpes. Entre deux campagnes, des informations sont à disposition sur des sites internet dédiés⁴. Les communes mettent également à disposition en mairie les Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs⁵. Par ailleurs, le document d'information des acquéreurs et nouveaux locataires, mis en place par la loi du 30 juillet 2003, permet de prendre connaissance des risques

auxquels l'habitation que l'on convoite est exposée.

Des espaces pour interroger

Que ce soit dans le cadre des campagnes d'information, dans celui de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques, ou dans la vie des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC), les riverains disposent d'opportunités pour rencontrer en direct les industriels et les services en charge de la prévention des risques majeurs. Lors de la campagne régionale d'information 2008, 200 questions ont été posées par les riverains lors des 17 réunions publiques. Est-ce suffisant au regard des 1,2 millions de personnes impactées ? En tout cas, le chiffre est en progression depuis la campagne précédente de 2003. Mais dans les CLIC, on compte en moyenne 4 riverains par réunion (14% des personnes présentes). « Cette sous-représentation s'explique de différentes manières. Du côté des riverains, le recrutement des membres est une question épineuse. Parfois, les habitants concernés ne sont pas assez nombreux pour constituer un collège complet. Plus souvent, les mairies auxquelles les préfets demandent des noms peinent à trouver des habitants intéressés. Elles se tournent donc vers les représentants des associations locales, qui sont en général des interlocuteurs connus et investis. »⁶ Des propositions ont été faites dans l'étude sur les CLIC⁷ pour soutenir les riverains dans leur rôle de relais d'opinion et de force de proposition. Exemple : mise

à disposition d'espaces dans les journaux d'information (communaux et sites internet) ainsi qu'une assistance pour formaliser des questions, prendre la parole etc.

Des contacts de proximité

D'autres lieux d'échanges et d'information de proximité existent. Dans les communes impactées, ils prennent différentes formes : conseil de quartier (Saint-Priest, Pierre-Bénite), commission extra-municipale de sécurité, conférence riveraine (Feyzin). Comme le souligne Martine David⁸ « cela répond à une évolution des mentalités et aux attentes de notre société dans laquelle se développe « la culture du risque. » Et bien sûr de nombreuses associations de riverains existent dans chaque département, d'autres voient le jour suite aux réunions publiques organisées dans le cadre de l'élaboration des PPRT : c'est le cas des deux associations de défense des intérêts des riverains, l'une à Frontenex, l'autre à Saint-Marcel, en Savoie⁹.

Des démarches volontaires

Pour que de bonnes relations s'établissent avec les communes et les riverains, les industriels ont pris des initiatives de longue date. La démarche volontaire d'amélioration continue initiée en 1990, dite « engagement de progrès de l'industrie chimique », implique que l'entreprise communique au public les informations appropriées en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement. La plupart des entreprises chimiques de Rhône-Alpes y adhèrent. Autre initiative : Arkema a mis en place en

(1) Enquête de perception de la campagne 2008 d'information du public sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes.
(2) Étude réalisée en mars 2010 par le Laboratoire RIVES de l'ENTPE de Vaux-en-Velin, financée par la DREAL, pour le compte du SPIRAL et du CIRIMI. (3) CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation. (4) www.clic-rhonealpes.com, www.lesbonsreflexes.com. (5) Les riverains y trouvent des informations générales sur les risques majeurs en présence et les mesures de sauvegarde à suivre en cas d'alerte. (6) Étude « Les CLIC en Rhône-Alpes, Bilan et perspectives ». (7) Le SPIRAL et le CIRIMI. (8) Cf. rubrique « Interview ». (9) L'association Agir contre les risques du dépôt de gaz à Frontenex et l'association Village des Plaines à Saint-Marcel. (10) Cf. rubrique « Point de vue ». (11) En dehors du groupe scolaire, moins de dix riverains avaient été évacués du quartier des Razes à Feyzin lors de l'exercice PPI du 2 février 2007.

2002 une démarche de dialogue de proximité nommée « Terrains d'entente[®] »¹⁰.

Une communication à chaud

L'Union des Industries Chimiques Rhône-Alpes a également lancé en 2007 avec le Ministère chargé de l'environnement, une démarche globale d'incitation de ses membres à informer « à chaud » les mairies et médias des incidents survenant sur les sites de production. Cet engagement a été généralisé à l'ensemble des sites Seveso (chimie et pétrole) de la région en 2008. Pour aller plus loin, le SPIRAL et le CIRIMI ont invité les entreprises du Rhône et de l'Isère à formaliser ce type d'engagement (dans le cadre de conventions établies avec les maires des communes riveraines) pour tout événement inhabituel survenant au sein de l'entreprise et pouvant être perçu de l'extérieur.

Des possibilités réelles de participer aux exercices

Différents plans de secours et de sauvegarde sont testés régulièrement dans les communes impactées (près de 3 exercices PPI ont lieu par an et par département). Ils sont des occasions pour les riverains de prendre connaissance des risques en présence et des consignes à appliquer. Les exercices qui impliquent les riverains sont toutefois rares et révèlent une faible mobilisation de leur part!¹¹ Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité, outil de planification des secours des établissements scolaires, sont également testés. Mais là encore, il est difficile d'avoir un panorama exhaustif de leur mise en place et de mesurer les effets sur les parents en termes de sensibilisation aux risques industriels! Enfin, depuis la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, les riverains ont la possibilité de faire partie de la Réserve Communale de Sécurité Civile chargée d'apporter son concours au maire dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population, comme

dans le rétablissement post-accidentel des activités. À Champ-sur-Drac (38), 40 riverains se sont engagés dans cette démarche.

Une nécessité: élargir la participation

Souvent déjà engagés dans les affaires communales,

dans une activité associative ou militante, voire dans une relation familiale ou amicale avec des personnes travaillant dans les entreprises Seveso, les participants-riverains actuels sont a priori sensibilisés à la question du risque. L'enjeu de demain ne consiste-t-il

pas à faciliter la participation d'un plus grand nombre de personnes? Comment se mettre à l'écoute des moins initiés? Comment aller au contact des riverains les moins favorisés? Des nombreux outils d'expression existent déjà, alors, faisons-les vivre! •



L'ÉCHO DES CLIC



... DEVIENT L'ÉCHO DES CSS: COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE!

Depuis la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, les Comités Locaux d'Information et de Concertation laissent place aux Commissions de Suivi de Site! Le préfet peut en créer une autour d'une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, ou dans des zones géographiques comportant des risques et pollutions industriels et technologiques. C'est donc un élargissement du champ des compétences de l'ancien CLIC à des questions de risques chroniques et de nuisances. Comme pour les CLIC, cette commission peut faire appel aux compétences d'experts reconnus, notamment

pour réaliser des tierces expertises. Les frais d'établissement et de fonctionnement de la commission sont pris en charge par l'État, sauf convention particulière entre les acteurs concernés ou dans les cas où le financement est prévu par la loi. Outre les 33 CLIC de Rhône-Alpes, seront également transformés en CSS les 42 CLIS (Commission Locales d'Information et de Surveillance) que l'on retrouve autour des installations de traitement ou de stockage de déchets. •

Les conditions d'application des règles de composition et de fonctionnement de la commission seront fixées par décret en Conseil d'État à paraître.

POINT DE VUE



SOPHIE SUC

Responsable Relations Extérieures Sites France

ARKEMA - Direction de la Communication Externe

L'entreprise ARKEMA mène-t-elle des actions auprès des riverains?

Oui. Nous avons lancé en 2002 une démarche de dialogue de proximité dénommée « Terrains d'entente[®] ». Cela consiste à rencontrer les parties prenantes qui vivent et travaillent à proximité de nos sites: riverains, élus, leaders d'opinions, journalistes, monde de l'éducation, associations mais aussi entreprises voisines...

Quel est l'objectif de cette démarche?

Il s'agit d'un engagement volontaire dont l'objectif est de mieux intégrer nos activités dans leur environnement local. Nous souhaitons expliquer les activités et les produits d'ARKEMA, ainsi que les résultats et enjeux de nos sites. Cette initiative permet aussi de répondre aux attentes et inquiétudes concernant les risques industriels. Il s'agit de développer une connaissance réciproque et partager une culture du risque.

Comment cela se concrétise-t-il?

Nos actions sont très variées. Des rencontres annuelles ont lieu pour communiquer sur nos bilans et perspectives, aussi bien sur les événements qui ont marqué le site, que sur les questions de sécurité et d'environnement. Des projets sont conduits avec des enseignants: des classes sont accueillies sur nos sites dans le cadre des programmes pédagogiques. Le partenariat avec le musée de la Chimie de Jarrie conduit à une meilleure perception de l'usine par le public. À Pierre-Bénite, la fresque murale sur le mur d'enceinte de l'entreprise a été conçue avec des artistes de la ville voisine, ce qui a permis de dialoguer avec les riverains.

AGENDA

12 juin

Nouveau régime d'enregistrement ICPE

Le régime d'autorisation simplifiée, dénommé « enregistrement », constitue un régime intermédiaire entre les régimes d'autorisation et de déclaration. L'objectif de la réforme est une meilleure mobilisation des moyens de l'action publique pour recentrer l'intervention de l'État, d'une part, sur les dossiers présentant un fort enjeu au plan de la protection de l'environnement et, d'autre part, sur le contrôle des installations.

Cf. Ordonnance publiée au J.O. du 12 juin 2010.

ENQUÊTES PUBLIQUES

- 8 septembre-8 octobre: PPRT d'UKOBA à Saint-Jean-de-Thurignieux (01)
 - 15 octobre-15 novembre: PPRT d'ARKEMA et CEZUS à Jarrie (38)
 - 2 novembre-6 décembre: PPRT de GPHS (Groupement Pétrolier de Haute-Savoie) à Annecy (74)
- Les documents relatifs aux projets de PPRT sont à la disposition du public en mairie et sur Internet, ainsi que les dates des réunions publiques.

En savoir +

www.pprtrhonealpes.com

21 octobre

4^{es} Assises nationales des risques technologiques

Les assises se tiendront à Douai. Seront abordés en plénière:

- L'actualité des risques technologiques depuis 2008, en particulier les avancées en matière de prévention des risques;
- Le devenir des industries à risques en France.

En savoir +

www.assises-risques.com

8 et 9 décembre 2010

Les IRISES: 4^e Forum d'Information sur les Risques Majeurs Éducation et Sensibilisation

Avec l'appui du MEEDDM, ce forum valorise les initiatives dans la gestion des risques majeurs, l'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens. Cette année il a lieu à Saint-Étienne.

En savoir +

www.forum-les-irises.com

Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Écologie, annonçant officiellement la naissance de la structure permanente d'information et de concertation sur l'environnement et les risques dans la région grenobloise.



CHANGEMENT DE PRÉSIDENT AU SPIRAL RISQUES

Mireille Elmalan, vice-présidente du Grand Lyon chargée des risques majeurs, ancien maire de Pierre-Bénite, remplace Michel Reppelin à la présidence du SPIRAL Risques. Actuellement vice-président chargé de l'environnement, il préside désormais le SPIRAL Air. Depuis 1996, Michel Reppelin a largement facilité les relations entre les communes concernées par les risques industriels mais aussi avec les entreprises, ayant lui-même exercé son activité professionnelle dans le secteur de l'industrie chimique. Son approche pragmatique a permis de lancer de nombreux projets, dont des campagnes d'information sur les risques technologiques majeurs de plus en plus importantes, contribuant ainsi à créer une vraie dynamique de travail.

300 personnes pour la naissance du SPPPY!

Le 30 avril 2010, au World Trade Center à Grenoble, était organisée, sous l'égide du préfet, une journée d'échanges en vue de la création d'une structure permanente d'information et de concertation sur l'environnement et les risques dans la région grenobloise. Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Écologie, en avait annoncé la création lors de son passage à Grenoble en mars 2009. C'est désormais officiel, le Secrétariat permanent

pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY*) existe. Près de 300 personnes ont participé au colloque d'ouverture. De fortes attentes ont été exprimées par les participants concernant :

- l'avenir des activités industrielles et de recherche à risques ou à fort impact environnemental,
- les zones exposées aux risques naturels,
- la préservation de la biodiversité, etc.

Le colloque a montré la forte implication des milieux associatifs et de la recherche, qui souhaitent intervenir en amont des réflexions et actions qui seront menées, notamment en matière d'aménagement du territoire, l'un des sujets phare du colloque!

Les actes du colloque sont disponibles en ligne : www.spiral-lyon.org

(*) Le «Y» symbolise le tracé de l'Isère et du Drac dans l'agglomération grenobloise.

LA LOI « GRENELLE 2 » ET LES RISQUES

Concernant les risques majeurs, la loi « Grenelle 2 » a intégré plusieurs dispositions issues de la table-ronde sur les risques industriels du printemps 2009 :

- l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques facilitée notamment par un dispositif financier accru pour renforcer la protection des habitations principalement exposées* ;
- la constitution par l'INERIS d'un guichet unique regroupant les informations sur les divers réseaux souterrains de transport de matières dangereuses par canalisation pour améliorer la sécurité des réseaux et des travaux effectués à proximité par des opérateurs ;
- la publication des informations sur la localisation des sols pollués et l'information obligatoire des acquéreurs ou loueurs lors des transactions.

(*) Augmentation du crédit d'impôt (40% au lieu de 15%) ou prêt à taux zéro à hauteur de 30000 euros par logement.

Regards Risque

LA LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS EN RHÔNE-ALPES

secretariat.spiral@developpement-durable.gouv.fr
secretariat.cirimi@developpement-durable.gouv.fr
ISSN 2101-9797

Imprimé en France (Rhône-Alpes) sur papier recyclé, PEFC et FSC. Imprimeur labellisé Imprim'vert®.

RÉDACTION EN CHEF : Lise Torquet, Gérard Berne
RÉALISATION : Sandra Decelle-Lamothe, agence conseil EDEL
COORDINATION ÉDITORIALE : Sandra Decelle-Lamothe
CONCEPTION/PRODUCTION GRAPHIQUES : Groupe Curious Communication

COMITÉ ÉDITORIAL : SPIRAL, SPPPY, DREAL Rhône-Alpes, Académie de Grenoble, Grand Lyon, AMI (Association des Maires de l'Isère), IRMa (Institut des Risques Majeurs), APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel) et des représentants des établissements « Seveso seuil haut » du Rhône et de l'Isère.

© PHOTOS TÊTIÈRE: Christophe Huret, Rhodia et DR.

édité par :



avec le soutien de :



GRAND LYON communauté urbaine